

Pludual

Pen Hastel

(Côte d'Armor)

RAPPORT DE SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES

DRAC-SRA

29 OCT. 2009

COURRIER ARRIVEE

Arrêté de prescription n°2009-020 du 6 février 2009
Opération n° 2009-020
Opération INRAP n°DA 05033101

Teddy Béthus

avec la collaboration de

Stéphanie Leberre
Frederic Boumier



Octobre 2009

2499

Sommaire**1- Données administratives, techniques et scientifiques de l'opération p.4****2- Résultats de l'opération p.11****2-1 Conditions de réalisation**

2-1-1 Raisons de l'opération

2-1-2 Méthodologie

2-2 Données archéologiques**2-3 Conclusion****3- Inventaires techniques p.14****Fiche signalétique**

Identité du site

Propriétaire du terrain : Mr et Mme LEGUEN

Opération archéologique

Arrêté de prescription n°2009-020 du 6 février 2009

Arrêté de désignation n°2009-080 du 18 août 2009

Responsable scientifique de l'opération : Teddy BÉTHUS

Organisme de rattachement : INRAP

Dates d'intervention sur le terrain : du 5/10/09 au 7/10/09

Maître d'ouvrage des travaux : Mr et Mme LEGUEN

Surface de parcelle : 2541m²Surface diagnostiquée : m²

Opération archéologique

Cotes d'apparition des vestiges : -

Épaisseur de la stratification : -

Chronologie : Protohistoire, Moderne

Sujets et thèmes : architecture castrale

Mobilier : céramique

Générique de l'opération

Suivi scientifique de l'opération

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Service Régional de l'Archéologie

Stephane DESCHAMPS, conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ, conservateur du patrimoine

Avenue Charles Foulon 35700 RENNES cedex 1

Tél. : 02 99 84 59 00 Fax. : 02 99 84 59 19

Suivi administratif

INRAP, direction interrégionale Grand Ouest

Gilbert AGUESSE, directeur interrégional

Michel BAILLIEU, assistant scientifique et technique

37, rue du Bignon CS 67737 35577 Cesson-Sévigné

Tél. : 02 23 36 00 40 Fax. : 02 23 36 00 50

Aménageur

Mr et Mme LEGUEN

Équipe de fouille

Teddy BÉTHUS, INRAP, responsable de l'opération

Stéphanie LEBERRE, INRAP, technicienne de fouille

Frédéric BOUMIER, INRAP, topographe

Post-fouille

Traitement du mobilier archéologique, rédaction, DAO,

mise au net du relevé topographique, mise en page du

rapport : Teddy BÉTHUS

Notice scientifique

Les tranchées ouvertes ne présentent aucun vestige contemporain du château de Pen Hastel. L'emprise d'une éventuelle basse-cour peut, peut-être, être recherché sur les parcelles n° 19, 20, 21, 23, 741, 919, 920, 937 et 938. L'organisation du cadastre permet à cet endroit de supposer l'existence d'un enclos ovoïdal se greffant au fossé de contrescarpe de la motte.

1 - Données administratives et scientifiques de l'opération

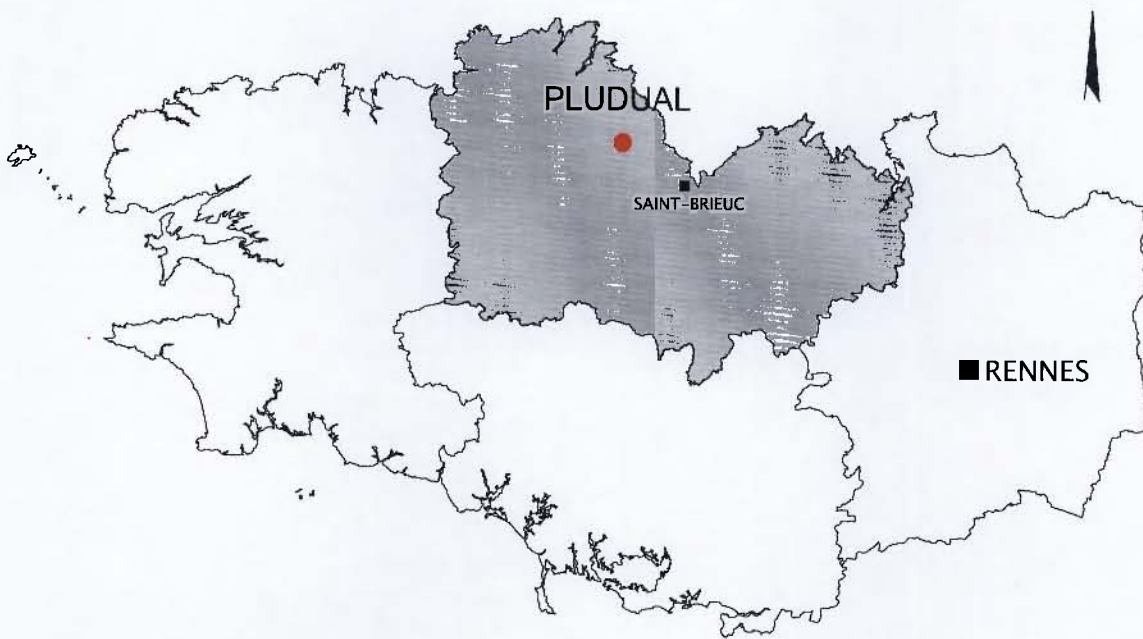


Fig. 1 : localisation de la commune de Pludual (DAO. T. Béthus / Inrap)

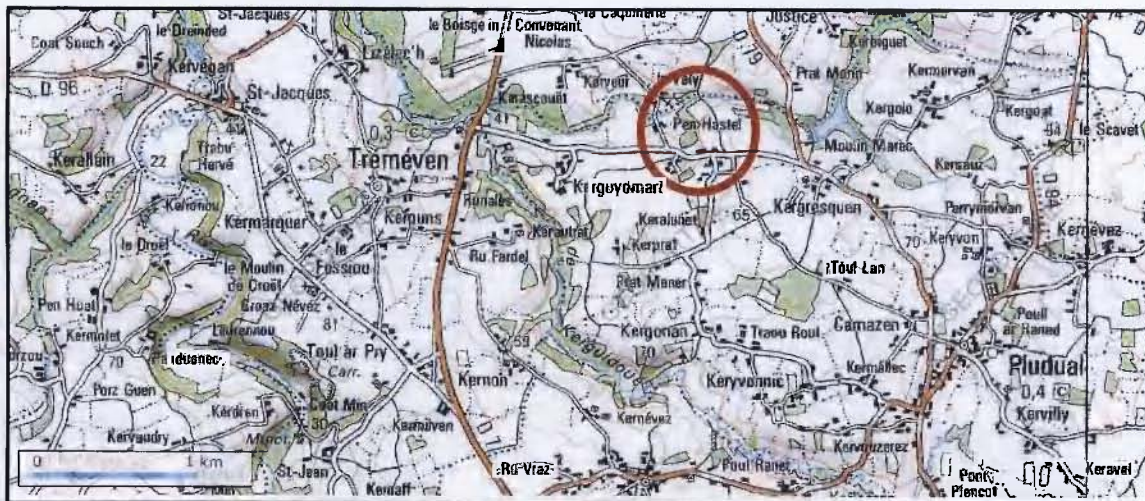


Fig. 2 : localisation du hameau de Pen Hastel, commune de Pludual (extrait de la carte IGN)



Fig. 3 : localisation de la parcelle diagnostiquée dans le hameau de Pen Hastel (DAO. T. Béthus / Inrap)



REÇU LE
31 AOÛT 2009
4051
I.N.R.A.P. G.O.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,

**ARRETE n° 2009-091 modifiant l'arrêté n° 2009-020
portant prescription de diagnostic archéologique**

VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU, la demande de permis de construire pour un terrain situé à Pen Hastel, commune de Pludual, reçu(e) le 18 février 2009 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet est situé aux abords immédiats des vestiges du château de Pen Hastel, signalé au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'arrêté n° 2009-020 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor

Commune : Pludual

Lieu-dit : Pen Hastel

Cadastre : section : **C** parcelles : **742**

Le reste de l'arrêté reste inchangé.

Article 4 :

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'interrégion Grand-Ouest de l'Institut national de recherches archéologiques

préventives, 37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex et à monsieur et madame
Stéphan Le Guen, 7 lotissement Parc Meur, 22290 Tréméven

Fait à Rennes, le 26 août 2009

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : S. Le Guen
 INRAP
copie à mairie de Pludual
 préfecture de région

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05033101
Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1. IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Côtes d'Armor
Commune :	PLUDUAL
Lieu-dit	Pen Hastel
Nature du projet :	Habitat particulier
Références cadastrales	Section C n° 1742

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Particulier LE GUEN Stephan
Adresse	7, Lotissement Parc Meur - - 22 290 TREMEVEN
Téléphone / télécopie	
Représenté par	Monsieur LE GUEN

1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par	Yves Menez

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n°2009-020 du 26/02/2009 reçu à l'Inrap le 10/03/2009.	
Numéro d'opération SRA	
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	milieu rural
Surface à traiter	2541 m ²
Calendrier prévisionnel	dernier trimestre 2009 ou début 2010
Responsable pressenti	Teddy Bethus ou Fanny Tournier

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2009-020, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

Page 2 sur 3

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 3 jours
- Technicien : 3 jours

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 3 jours
- Technicien : 3 jours

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 3 jours et 1 transfert (pour l'ouverture et le rebouchage)
- : jour

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 5 jours
- Technicien : 5 jours
- Topographe : 2 jours

5.2.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 5 jours
- Dessinateur : 5 jours
- Spécialiste : 5 jours (céramologue)
- Technicien : 3 jours (traitement des données et du mobilier)
- Topographe : 1 jour

5.3.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 4 jours et 1 transfert (pour l'ouverture et le rebouchage)

Fait à Cesson-Sévigné, le 11 mai 2009

Michel BAILLIEU
Adjoint Scientifique et Technique

2 - Résultats de l'opération

2-1 Conditions de réalisation

2-1-1 Situation et contexte géographique

La commune de Pludual est située dans les Côtes d'Armor, à environ 30km au nord-ouest de Saint-Brieuc. La parcelle concernée par le projet d'aménagement appartient au hameau de Pen Hastel, situé à 2,3 km à l'ouest du bourg de Pludual. Le terrain constitue actuellement un pré de 2541m² en pente légère vers l'Est. Le paysage environnant est composé d'un bocage occupé par de l'habitat dispersé. Le substrat observé est composé de limon jaune argileux.

2-1-2 Raisons de l'opération

Le projet de construction est situé aux abords immédiats du château de Pen Hastel conservé sur la parcelle voisine (section C n°18). Les vestiges de ce château se présentent sous la forme d'une motte castrale aménagée le long d'un ruisseau. Un large fossé semi-circulaire, conservée sur toute sa longueur et greffé au ruisseau, isole à cet endroit la plate-forme de la motte. Les vestiges du talus de contrescarpe de ce fossé, haut d'environ 1,80m, sont également conservés. L'ensemble est aujourd'hui masqué par la végétation (fig. 4 et 5).

La plate-forme de cette motte a fait l'objet dans les années 70 de fouilles entreprises à l'aide d'un engin mécanique. On peut encore observer sur place les restes d'au moins quatre tranchées linéaires, longues de plusieurs mètres et ouvertes à l'aide d'un godet large d'environ 1m. Ces tranchées n'ont pas été rebouchées et sont encore partiellement ouvertes. Les plus profondes mesurent actuellement 0,80m de profondeur.

À l'ouest de cette motte, la parcelle n°742 est susceptible d'accueillir des aménagements périphériques liés à l'occupation castrale. L'objectif du diagnostic consistait à vérifier et caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation d'éventuels vestiges archéologiques. Le diagnostic ne portait que sur la partie de la parcelle concernée par le projet d'aménagement, qui a fait l'objet d'une cadastration récente (parcelle 742, fig. 3 et 8).



Fig. 4 : vue du fossé de la motte de Pen Hastel, au centre, et de son talus de contrescarpe, à droite (Cl. T. Béthus / Inrap)



Fig. 5 : vue depuis l'ouest de la motte de Pen Hastel masquée par la végétation (Cl. T. Béthus / Inrap)

2-1-3 Méthodologie

L'intervention s'est déroulée du 5/10/09 au 7/10/09, à deux personnes. Trois tranchées large de 2,50m ont été ouvertes à l'aide d'un tracto-pelle muni d'un godet lisse (fig. 6). Les tranchées 1 et 2 mesurent environ 35m de long et la tranchée 3 environ 22m. Elles ont été orientées pour reconnaître la présence éventuelle d'un fossé de basse-cour s'accrochant vers l'Est à la motte. Deux fenêtres de décapage plus large ont également permis de suivre le prolongement de structures au centre de la tranchée 1 et 2. La surface sondée représente au total 250m², soit environ 10 % de la parcelle (fig. 8). Un levé topographique général est venu clore la phase de terrain. La post-fouille s'est déroulée sur une durée de 2 jours pour la rédaction et la DAO.



Fig. 6 : vue générale de la tranchée 1 (Cl. T. Béthus / Inrap)

2-2 Données archéologiques

À l'exception d'un drain visible dans la tranchée 2, seulement deux structures sont apparues dans les tranchées ouvertes. Aucune d'entre elle n'est médiévale.

La fosse visible à l'extrémité de la tranchée 3 est comblée par du mobilier protohistorique (st.3). Aucune autre structure de cette période n'est apparue (fig. 8).

La structure 1 concerne un mur long de 6 m conservé à l'extrémité est de la tranchée 1. Ce mur, large de 0,70m, est orienté selon un axe nord-sud. Il est composé de blocs de granit et de schiste liés à la terre et conservés sur une seule assise. Le mobilier associé à cette structure peut être daté de la période Moderne (XVIe-XVIIe siècle). Sa construction apparaît comme isolée et n'a pu être rattaché à aucune autre structure. La nature de cette construction n'est pas déterminée (fig. 7).

Les seuls éléments médiévaux conservés concernent au final deux tessons de céramique récoltés au moment du décapage de la tranchée 2 (cf inventaire p.15).



Fig. 7 : vue de la structure 1 (Cl. T. Béthus / Inrap)

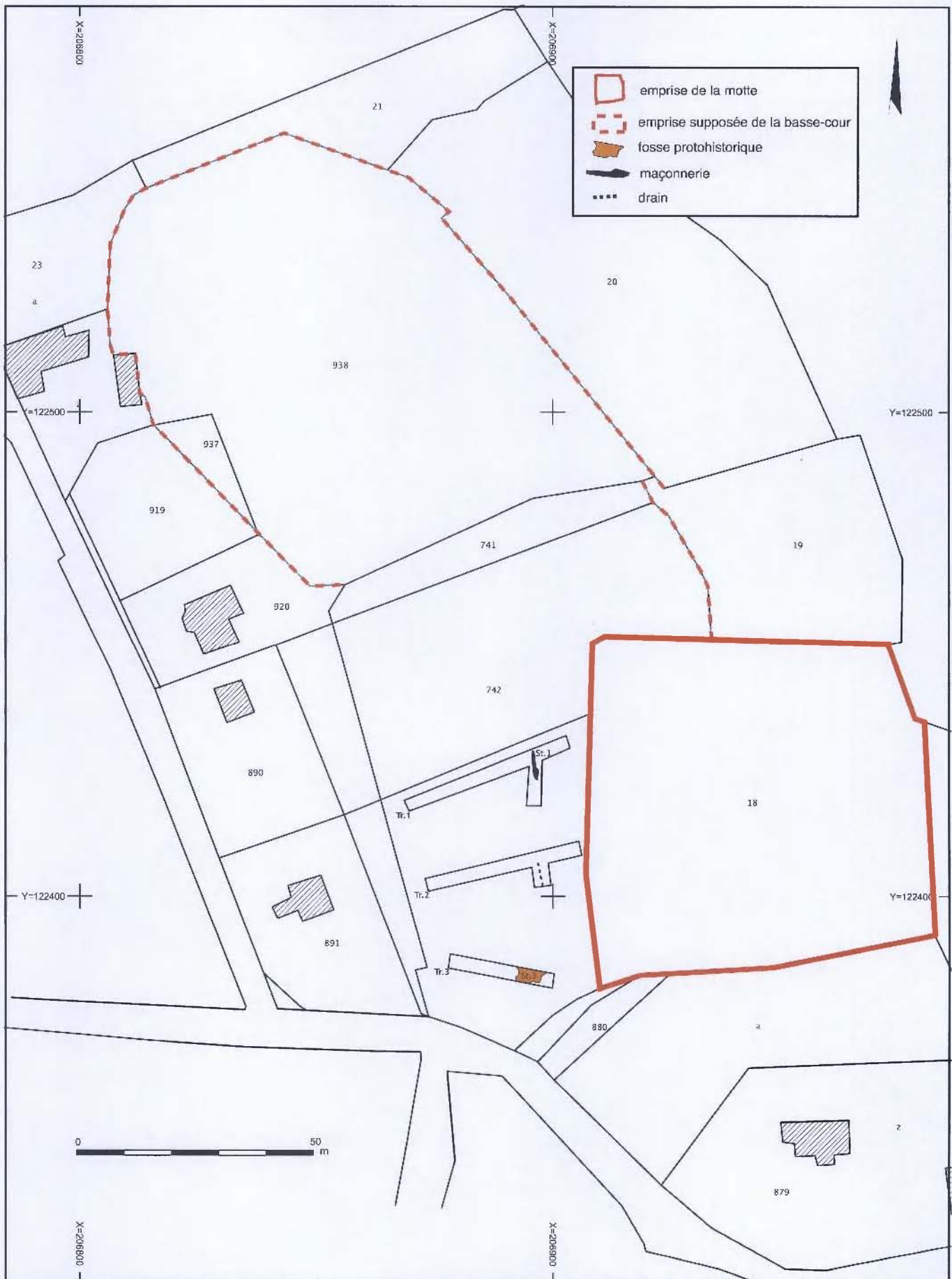


Fig. 8 : localisation des structures découvertes et emprise supposée du château de Pen Hastel (DAO. T. Béthus / Inrap)

2-3 Conclusion

L'existence d'une basse-cour ou d'aménagements périphériques associés à la motte de Pen Hastel n'a pas été observée dans la partie de la parcelle concernée par le projet de diagnostic. Il est possible en revanche que ces structures se développent dans les parcelles situées au nord du château. On peut en effet observer sur les parcelles n° 20, 21, 23, 741, 919, 920, 937 et 938 un tracé curviligne qui pourrait correspondre à une basse-cour. À l'Est, ce tracé rejoint le talus de contrescarpe de la motte en séparant les parcelles n°19 et 742. À l'Ouest, son accroche avec la motte n'est plus lisible sur le plan cadastral. Les autres parcelles n°20, 21, 23, 919 et 920 pourraient conserver les vestiges du fossé. Si certaines de ces parcelles sont déjà loties (n°919 et 920), cet ensemble présente un potentiel suffisant pour faire l'objet dans les prochaines années d'un suivi archéologique (**fig. 8**).

3 - Inventaires techniques

Inventaire de la documentation papier

N°	Support	Description	Échelle	Auteur	Date
1	Cahier papier	Enregistrement	/	I. Béthus	Octobre 2009

Inventaire de la documentation informatique

N°	Format	Logiciel	Description	Auteur	Date
2	jpg	Adobe Photoshop	1 dossier regroupant 31 photos numériques	I. Béthus	Octobre 2009
3	.ai	Illustrator	1 dossier regroupant 3 illustrations	Id.	id
4	.pdf		Rapport de fouille numérisé	Id.	Id.

Inventaire du mobilier archéologique

Tranchée	ST	NT	Description	Datation présumée	Dessin
1	décapage	5	5 tessons de céramique commune	Ind.	Non
1	1	20	20 tessons de céramique dont 1 anse, 1 tesson glaçuré vert foncé et 1 tesson glaçuré jaune	Moderne	Non
2	décapage	2	2 tessons dont 1 tesson glaçuré vert clair	Bas Moyen-Âge	Non
3	3	2	1 bord à pâte grise et grossière, 1 plaque toyère	Protohistorique	Non